COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté • Egalité • Fraternité
VILLE DE DUCOS

Ducos, le 13 AOUT 2025

Direction des finances et de la commande publique
Service Achat / Commande publique

Madame le Maire

A

Aux Entreprises

N° de marché : 2025/25-11

R/Arr. : */ 2025*
V/Réf. : ---
N/Réf : HRC / B-B/ V.C/ */2025*
Suivi par : Mme COUTENAY
Objet : **Consultation – Accompagnement à l'élaboration du plan de formation pluriannuel 2026–2027**

PJ : cahier des charges

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'administration 2025–2030, notre collectivité souhaite être accompagnée pour l'élaboration et la mise en œuvre de son **plan de formation pluriannuel**.

Cette procédure fera l'objet d'un marché à procédure adapté (MAPA) en application des articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-4&5 et R2122-2 3°.

Nous vous invitons à nous faire parvenir une proposition technique et financière conformément au **cahier des charges ci-joint**.

Votre offre devra comprendre :

- Une note présentant votre compréhension de la mission et la méthodologie proposée ;
- Vos références pour des missions similaires ;
- Les moyens humains mobilisés (profils, CV,…) ;
- Votre proposition financière détaillée (HT/TTC).
- Une lettre de candidature ou DC1 et DC2
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée que le candidat n'est pas en redressement judiciaire.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile, pour les risques professionnels de l'année en cours.
- Une attestation justifiant des cotisations à jour URSAFF et FISCALE (moins de 6 mois)
- Une liste du personnel salarié de l'entreprise.
- K-bis moins de 3 mois

Le pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de recourir à la négociation avec les candidats ayant présenté une offre ou d'attribuer le marché sur les bases des offres initiales sans négociation. La durée de validité des offres est de 120 jours.

- ***DELAI D'EXECUTION***

Le délai d'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du marché.

Ce délai est indiqué dans l'acte d'engagement à l'article B5 par le titulaire du marché il ne devra pas dépasser 4 mois.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS

- ***MODALITES DE PAIEMENT***

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le mode de règlement est le mandat administratif

L'unité monétaire retenue est l'euro.

- ***CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES***

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

Critère n°1 : (valeur technique : **Pondération 55%**) : noté globalement sur 10, ce critère comporte 3 sous-critères tels que :

- Références et expérience (3 pts)
- Méthodologie et temps consacré (5 pts)
- Moyens humains et organisationnels dédiés (2 pts)

Critère n°2 : (Prix des prestations) : **Pondération 45%** noté sur 10, la note est attribuée à chaque soumissionnaire par la formule suivante :

- Note entreprise X = 10 × {offre financière la plus compétitive(1) /offre financière entreprise X (1)}

- ***TRANSMISSION DES OFFRES***

Date et heure limites de remise des offres

Les offres devront parvenir à destination avant le **lundi 8 septembre 2025 à 12h00**.

Dans le cadre de la présente consultation, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique est obligatoire. Les dossiers pourront être déposés par voie électronique sur le site https://www.marches-securises.fr.
Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT-04:00) Guadeloupe, Martinique, Heure Atlantique (Canada).

Les documents seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Formats : Pour les documents exigés par le Pouvoir Adjudicateur, les formats autorisés en réponse sont : PDF.
Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par le Pouvoir Adjudicateur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : Word 97-2003, PowerPoint 97-2003, RTF, DWG, JPG, AVI …).

Virus : Il est ici rappelé, qu'il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

Signature : La signature électronique n'est pas exigée. **Le marché sera in fine signé par les parties sous forme papier.**

Structure de l'enveloppe électronique et fichiers à insérer

Il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation et en utilisant systématiquement deux chiffres (01, 02, 03 …). Les documents constitutifs de la candidature doivent être regroupés dans un répertoire intitulé Candidature.
Les documents constitutifs de l'offre doivent être regroupés dans un répertoire intitulé Offre.
Dans le cas de lots, le répertoire contenant tous les documents relatifs à l'offre sera intitulé Offre-Lot-xy (où xy est le numéro du lot).
Tous les répertoires sont regroupés dans un seul fichier : Documents.zip.
Ce fichier est inséré dans l'enveloppe unique mise à votre disposition

Volume maximal transmissible : La taille maximale des fichiers à transmettre est limité à 1 Go au total. Il est ici rappelé que, en application de l'article R2143-13, les documents justificatifs de candidature peuvent être stockés au préalable dans un espace de stockage numérique pour autant que l'accès à cet espace soit gratuit pour l'Acheteur et que toutes les informations nécessaires à sa consultation figurent dans le dossier de candidature.

Horodatage : L'horodatage du dépôt est réalisé au moment où le dernier octet constitutif de votre réponse est réceptionné par le Profil d'Acheteur. Il est ainsi conseillé de débuter le transfert suffisamment longtemps avant l'heure limite de dépôt et de prendre en compte le volume à transmettre ainsi que le débit de votre connexion Internet.

Copie de sauvegarde : Il est ici rappelé, que les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sur support électronique (CD, DVD, USB …).
Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.
L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible **« COPIE DE Marché MAPA – Accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation pluriannuel 2026–2027 – Commune de Ducos ». Ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée**. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

En RAR : Mairie de Ducos-1 rue Zizine et des Etages 97224 DUCOS

Par dépôt contre récépissé : service réglementation-ville de Ducos-15 rue Joseph Amant 97224 DUCOS (du lundi au mardi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, du mercredi au vendredi de 7h30à 13h30).

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer. Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

Assistance Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, le numéro à la disposition des soumissionnaires est : 04 92 90 93 27.

AVERTISSEMENT
L'attention du candidat est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux.
Il appartient à chaque candidat de tenir compte de la durée du téléchargement qui est fonction du débit d'accès internet dont il dispose et de la taille des documents qu'il transmet.
Seules la date et l'heure de la fin d'acheminement font foi pour déterminer le caractère recevable ou hors délai d'une offre transmise par voie dématérialisée. Ainsi les offres qui seraient réceptionnées par le serveur après l'heure limite (même si le début de la transmission a été effectué avant cette heure) ne seront pas examinées et seront qualifiées hors délai.
En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise de des plis

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Demande de renseignements

a. Modifications du détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter et de notifier aux candidats au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir faire aucune réclamation.

b. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir 7 jours francs avant la date limite de dépôt des offres, une demande écrite à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr
Une réponse sera alors adressée, par écrit sur la plateforme marché sécurisé à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Recours

Tribunal administratif de Martinique- 12 rue des citronniers-plateau Fofo-CS 17103-97271 SCHOELCHER Cédex. E-mail : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr
Tél. : 05 96 71 66 67. Fax : 05 94 63 10 08

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Greffe du tribunal administratif de Martinique
12 rue des citronniers-plateau Fofo-CS 17103-97271 SCHOELCHER CEDEX.

Le présent marché pourra faire l'objet :

- soit un recours en référé précontractuel avant la signature du marché, par application des articles L 551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administrative (CJA) ;

- soit un recours en référé contractuel à compter de la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution du marché, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci, conformément aux articles L 551-13 à L 551-23 et R 551-7 du CJA ;

- soit un recours pour excès de pouvoir prévu aux articles R 421-1 à R 421-7 du CJA, dans les deux mois qui suivent la notification ou la publication de la décision contestée ;

- soit un recours de pleine juridiction, ouvert aux candidats évincés, dans les deux mois à compter des mesures de publicité appropriées de la signature du contrat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,

Aurélie NELLA/